

République Française
COMMUNE DE LOISIEUX
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/03/2025

Reçu en préfecture le 29/03/2025

Publié le

ID : 073-217301472-20250328-2025_10-DE



Séance du 29/03/2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 21/03/2025

Date d'affichage : 21/03/2025

Nom	Présent	Absent	Pour	Contre	Abstention
GARIOUD Ch.	☒	☐	☒	☐	☐
BLANCHET A.	☒	☐	☒	☐	☐
JACQUET P.	☒	☐	☒	☐	☐
LEGLISE S.	☐	☒	☐	☐	☐
PADEY G.	☐	☒	☐	☐	☐
GONSETH G.	☐	☒	☐	☐	☐
REVOL G.	☒	☐	☒	☐	☐
MIGUET C.	☒	☐	☒	☐	☐
COTTAREL G-N	☒	☐	☒	☐	☐
ALMAÏDA M-H	☐	☒	☐	☐	☐
BONASSI S.	☒	☐	☒	☐	☐
TOTAUX	7	4	7	0	0

Le quorum est atteint.

Est élue secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT

DELIBERATION N° 2025-10
Objet : Demande de subvention

-  Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT
-  Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement acoustique de la Salle Communale de Loisieux et dont le coût prévisionnel s'élève à 9000€ HT soit 10000€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du bonus ruralité.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 9000 € HT.

Bonus ruralité 4 500€

Autofinancement communal : 4 500€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant l'année en cours.

Fait à Loisieux, le 28/03/2025.

Transmis au contrôle de légalité le 29/03/2025.

Le Maire

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base

1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du conseil municipal (ou de l'organe délibérant de l'EPCI) adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus

1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint).

1.7. Relevé d'identité bancaire original

1.8. Numéro SIRET de la collectivité

2. Pièces supplémentaires (le cas échéant)

2.1 Acquisitions immobilières

Le plan de situation, le plan cadastral. Dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✚ **Arrêter** le projet d'aménagement acoustique de la Salle Communale de Loisieux.
- ✚ **Adopter** le plan de financement exposé ci-dessous
- ✚ **Solliciter** une subvention au titre du bonus ruralité.

Le Maire

